

# Les Crédits Agricoles en Tunisie

## 1. Mécanismes bancaires actuels

Les banques consentent trois types de crédits pour le financement de l'agriculture :

- le crédit de campagne à court terme (CT),
- le crédit de production agricole à court et moyen termes (MT),
- le crédit pour l'investissement, incluant le moyen et le long termes (LT).

Les crédits de campagnes contribuent au financement des principales spéculations stratégiques : grandes cultures, arboriculture et cultures maraichères. Les crédits à court terme (CT) représentent 57 % de l'encours total des crédits agricoles contre 43 % pour les crédits à moyen et long terme (BCT, 2017). Les grandes exploitations céréalières ont bénéficié au cours de la dernière décennie de 60 millions de dinars de crédits de la BNA contre 3.5 millions de dinars pour les petites exploitations (entre 3 et 8 ha). Ces dernières représentent près de 70% de l'effectif des bénéficiaires des crédits de campagne. Les céréales accaparent près de 80% des crédits de campagne. De manière générale, les engagements des banques dans l'agriculture, à part la BNA, s'élèvent à 2 % - 7% de leurs portefeuilles, incluant le crédit de production primaire, de commercialisation et de transformation.

## 2. Banque nationale agricole (BNA)

La BNA participe au financement du crédit agricole national à concurrence de 60 à 70%. Elle occupe à ce titre la première position. Elle finance le secteur agricole à partir de ses fonds propres, des fonds externes et des fonds de l'état.

### 2.1 Les lignes de crédits de la BNA destinés au secteur de l'agriculture

Les types de crédits destinés au financement de l'activité agricole sont :

- Les crédits de campagne : Ce sont des crédits à court terme (CT) destinés à couvrir une partie des dépenses à engager au cours d'une campagne agricole. Ils sont renouvelés annuellement sur simple demande. Ces crédits couvrent 30 champs d'intervention dont la céréaliculture, l'arboriculture fruitière, les cultures maraichères, la betterave à sucre, l'engraissement des veaux, l'acquisition d'aliments pour bétail, la pêche et l'aquaculture, le cycle d'élevage avicole : acquisition de poussins et aliments pour volailles, etc.,
- Crédit tripartite d'interface. Il est spécifique à l'émergence du financement des chaînes de valeurs (exemple convention BNA - Centrale litière Vitalait - SMSA el Houda - Mahdia...)

## **Conditions de financement**

Le montant du prêt et l'échéance de remboursement sont déterminés pour chaque spéculation en se référant au barème de la Banque Centrale de Tunisie relatif aux crédits de campagne tenant compte des coûts directs actualisés et de la période d'écoulement. La durée de remboursement du crédit est inférieure à une année. Le montant du crédit est égal au nombre d'unités à exploiter (surface, nombre de pieds, nombre de têtes, embarcation...) multiplié par le montant prévu par le barème de la Banque Centrale de Tunisie.

- **Crédits sur fond budgétaire (FOSDAP)**

Les crédits saisonniers sont les plus sollicités par les agriculteurs. Ils sont accordés avec une assistance technique rapprochée.

## **Procédure de financement**

Les services techniques du Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA) relevant du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques & de la Pêche instruisent les dossiers des éventuels bénéficiaires (documents exigés, enquêtes techniques, évaluation des besoins réels en crédit pour chaque petit et moyen agriculteur) et les transmettent pour étude et financement aux agences BNA concernées. L'encadrement consiste à la revue des dossiers, à des visites de terrains, évaluation des besoins réels en crédit pour chaque bénéficiaire des crédits supervisés à court terme sur fonds BNA supervisé, est assuré conjointement par les services techniques de la BNA et du CRDA. Ainsi, tout bénéficiaire continue à profiter de l'assistance pour une période suffisante à son adaptation aux procédures bancaires et à la maîtrise des nouvelles techniques de production.

- **Crédits d'Investissement**

En fonction des besoins de financement et des spécificités de l'activité, la BNA octroie des crédits différents selon le besoin :

Crédits pour infrastructure & Bâtiments d'exploitation tels que les bâtiments d'exploitation, les bâtiments d'élevage et leurs annexes, les logements ruraux, l'aménagement, la réfection et l'extension d'anciens bâtiments d'exploitation et des pistes agricoles. Le dimensionnement du génie civil doit être en harmonie avec les potentialités réelles de l'exploitation agricole. Le montant du crédit pour toute action de génie civil est calculé sur la base d'un devis estimatif ne dépassant pas le barème en vigueur. De même, la création de forage d'eau profond (profondeur supérieure à 50 m) est éligible à ces crédits. Le financement de création de forage d'exploitation des eaux profondes est subordonné à une prospection concluante approuvée par les services compétents du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.

### **3. La Banque Tunisienne de Solidarité et les organismes de microfinance**

L'octroi des crédits par la BTS et les organismes de microfinance a pour objectifs: (i) faciliter l'accès des petits promoteurs aux moyens limités et ne disposant pas de garanties bancaires au financement, (ii) financer les projets générateurs de revenus et créateurs d'emplois dans différents secteurs de l'économie (petits métiers, artisanat, agriculture, services) en milieux ruraux et urbains, (iii) contribuer à la diffusion de l'esprit d'initiative, de la prise en charge de soi-même et de la valeur du travail.

La BTS finance les crédits de campagnes ainsi que les crédits pour la création des petits projets sur le fond propre de la banque ainsi que sur fond budgétaire (la ligne de crédits instruite dans le cadre de la loi de finance de l'année 2017).

#### **La création d'une nouvelle ligne de crédit dans le cadre de l'article 11 de la loi de finance de l'année 2017 (250 millions de dinars)**

- Les petits projets agricoles,
- Les crédits de campagne.
  
- Compte tenu de l'importance de l'initiative privée pour la création d'emplois, en particulier pour les diplômés de l'enseignement supérieur dans les gouvernorats de l'intérieur, et afin de promouvoir l'intégration économique des groupes sociaux déshérités.
- Création d'une ligne de crédit d'une valeur de 250 millions de dinars au profit de la Banque Tunisienne de Solidarité et des associations de microfinance pour encourager la création des petits projets dans le cadre de la filière économique dans le domaine agricole et artisanal (dont 50 millions de dinars dédiés aux crédits de campagne).

**En vue d'accélérer la mise en œuvre de ce programme, une série de mesures exceptionnelles ont été prises :**

- Ne pas exiger un certificat de compétence professionnelle,
- Se limiter à toutes pièces pouvant justifier le mode de faire valoir de la terre autre que le titre de propriété (contrat de location, etc.)
- Permettre aux bénéficiaires des procédures d'exonération, d'obtenir de nouveaux prêts agricoles,
- Permettre à tous les gouvernorats d'obtenir leurs besoins en termes de crédits en fonction de la spécificité de chaque zone.